

Critères d'évaluation

L'excellence est le seul critère d'évaluation.

Il se déclinera comme suit :

1. Potentiel du candidat à devenir un chercheur de classe mondiale leader dans son domaine de recherche
Qualité de la production scientifique
Capacité intellectuelle et créativité

2. Qualité du projet de recherche
Caractère novateur du projet
Impact potentiel
Méthodologie

3. Environnement de la recherche
Transition vers l'indépendance
Organisation d'accueil

Ces critères seront évalués par des panels d'experts de haut niveau.

Pour plus d'informations sur les critères d'évaluation, consultez les guides du candidat et de l'évaluateur sur le site Cordis.

Consultez

L'appel à proposition et les documents nécessaires au montage du projet

<http://cordis.europa.eu/fp7/ideas/>
et cliquez sur « Find a call »

Le site du Conseil scientifique de l'ERC
http://erc.europa.eu/index_en.cfm

Le site Eurosfair
<http://www.eurosfair.prd.fr/7pc>

Contactez

Le Point de Contact National (PCN) en charge du Conseil Européen de la Recherche
pcn-erc@dr12.cnrs.fr

Equipe de coordination du PCN-ERC



Document émis par le PCN-ERC



SUBVENTIONS
« JEUNES CHERCHEURS »
Pour des projets de recherche exploratoire

7ème PCRD
Conseil Européen de la Recherche



SUBVENTIONS « jeunes chercheurs »

Financement d'équipes ou de projets **individuels** de recherche exploratoire **dans tous les domaines** de la science et de la technologie.

Durée jusqu'à 5 ans

Montant de 100 à 400 000 € par an

Qui peut postuler ?

Le chercheur qui monte ou renforce une équipe indépendante ou mène un programme de recherche indépendant.

L'équipe peut se réduire à une seule personne.

Les membres de l'équipe peuvent être hébergés dans différents établissements d'un même pays ou de pays différents, y compris les pays tiers.

L'indépendance signifie

- postuler indépendamment de collègues « senior »
- disposer de son propre financement et le gérer
- publier comme des auteurs senior
- n'avoir que des co-auteurs ayant contribué de manière substantielle au travail
- encadrer les activités de recherche d'étudiants ou d'autres personnes
- avoir accès à l'environnement scientifique nécessaire à sa recherche.

Eligibilité

Pas de critère d'âge

cependant, le porteur de projet devra avoir entre 2 et 9 ans d'expérience après l'obtention de son premier PhD (avant la date limite de l'appel à candidature).

Possibilité d'étendre cette période dans les cas de congé maternité ou paternité, congé pour longue maladie, service national, congé pris pour des raisons statutaires inévitables. **La période ne pourra en aucun cas dépasser 12 ans.**

Pas de critère de nationalité

mais le chercheur devra être accueilli dans **une organisation** située dans l'un des Etats membres de l'Union européenne ou dans l'un des pays associés au PCRD, y compris les Etats candidats.

L'organisation peut aussi être une organisation internationale d'intérêt européen (ex CERN, EMBL...) ou le Centre commun de recherche de la Commission Européenne.

Soumission électronique

Via **EPSS** : *Electronic Proposal Submission Service*

Calendrier

• Etape 1

Un pré-enregistrement est obligatoire.

→ **Date limite pour répondre à l'appel à propositions : le 25 Avril 2007**

Dossier de 8 pages + une déclaration de l'organisme d'accueil confirmant son association et son support au projet

• Etape 2

Septembre 2007

Dossier de 16 pages + un engagement de l'organisme d'accueil garantissant l'indépendance du porteur de projet

• Réponse finale

Novembre/Décembre 2007

• Financement début 2008

Les éléments demandés dans le dossier:

- un CV, une auto-évaluation, une fiche d'identité de financement
- une brève description des aspects scientifiques et techniques du projet
- une description de l'environnement scientifique et des ressources.